

ARRÊTE DE MADAME LE MAIRE
.....

Objet : Arrêté portant délégation de fonctions à un adjoint au Maire

N° 181 / 2024 **Le Maire de la Commune de SOUES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

Vu le tableau des Adjointes, établi conformément à la désignation des Adjointes par le Conseil Municipal, en date du 11 Septembre 2024,

Considérant que, pour assurer dans les meilleures conditions l'administration de la Commune, il convient de déléguer certaines fonctions aux conseillers municipaux élus Adjointes au Maire, sous notre surveillance et notre responsabilité,

ARRETE

Article 1^{er} : Il est donné délégation de fonction à **Madame Marie-Paule BARON**, deuxième adjointe, pour :

- **Affaires sociales, Centre communal d'Action sociale, logement, Hygiène et Santé Publique** : signature de tous documents
- **Vie Culturelle et Associative** : signature de tous documents, étude des demandes de subvention des associations et établissement des propositions d'attribution.
- **Patrimoine** : Signature de tous documents.

Article 2 : La présente délégation étant consentie par le maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte à Madame le Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 3 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera inscrite au registre de la Mairie et transmise

- A Monsieur le Préfet des Hautes Pyrénées
- A Monsieur le Comptable Public

Reçu notification le 12/09/2024

Soues, le 12 Septembre 2024

Madame Marie-Paule BARON
Deuxième Adjointe



Madame Danièle CORONADO
Maire de SOUES

